

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 22 février 2024.**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de CAMPENEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 15 février 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - TRANVAUX Patrice - MORIN-DIEGO Isabelle - WHITE Cécile - GRANDVALLET Chantal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît - MAHIEUX Jérémy - ARGENTE Luce - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : JUGEL Stéven ayant donné pouvoir à Cécile WHITE - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Laurence PICARD.

Secrétaire de séance : Monsieur MOUNIER Benoit.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

**Délibération n°2024/13**

**Objet : Désignation des jurés de cours d'assise 2025.**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles 259 et 260 du Code de procédure pénale, le Préfet a fixé par arrêté, pour l'année 2025, le nombre des jurés répartis proportionnellement au tableau officiel de la population en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il fixe également le nombre de noms à tirer au sort, qui doit être le triple de celui des jurés fixés.

Pour la Commune, il est donc fixé comme suit :

Population totale au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Nombre de jurés à désigner	Nombre de jurés à tirer au sort
1937	1	3

Après tirage au sort, les trois jurés désignés sont :

- M. Costa GICQUEL ;
- Mme Emilie FAUCHEUX ;
- M. David ROGARD.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Monsieur Benoit MOUNIER.  
Secrétaire de séance.